

# RISQUE, TERRITOIRE ET LONGUE DURÉE :

VERS UNE « SOCIÉTÉ DU RISQUE » ?

**S'**il a émergé à la fin des années 1970, le débat relatif à la « gestion des risques » a connu depuis une dizaine d'années une certaine fortune, tant médiatique que scientifique. Il n'est pas d'événement inattendu, au caractère de catastrophe ou de simple accident, qui ne donne lieu à de savants commentaires sur le risque et sa « maîtrise », le plus souvent dans une joyeuse confusion sémantique<sup>1</sup>. Quelques événements récents, par ailleurs fort tragiques, ont littéralement décuplé le rythme des commentaires : décidément, le « risque » est à la mode. Sujet « omnibus » par excellence, comme dirait Pierre Bourdieu<sup>2</sup>, l'événement catastrophique (ou du moins, la représentation que l'on s'en fait) invite tout un chacun à ne pas manquer le train de la – nouvelle ? – « société du risque »<sup>3</sup>. Pour autant, la faveur médiatique même dont ces thèses font l'objet, la porosité qu'elles autorisent, et souvent sans grand contrôle, entre les champs académique, politique et technique, devraient inciter à un minimum de circonspection.

## Une posture de recherche

Notre propos s'appuie sur plusieurs recherches empiriques qui associent autour d'un même objet, « le risque », différentes disciplines des sciences humaines et sociales<sup>4</sup> : l'anthropologie d'une part, la géographie sociale d'autre part. Une attention particulière est donc accordée, dans l'ensemble de ces travaux, aux actes et aux paroles des acteurs – institutionnels ou non (habitants, riverains, etc.) –, ainsi qu'à leur inscription spatiale, ou encore territoriale, en référence à la notion géographique de territoire<sup>5</sup>.

D'autre part, même s'ils sont pensés au nom d'une rationalité supérieure (légitimée par des modes d'intervention relevant en général de l'action publique), le risque et les dispositifs (institutionnels, organisationnels et matériels) conçus pour le neutraliser n'en sont pas moins les produits de l'activité des hommes en société, et à ce titre, comportent des dimensions non strictement techniques. Là où les cadres institutionnels (État, experts, assureurs, médias, etc.) se réfèrent

au savoir (scientifique, technique, juridique, administratif et réglementaire) et à la nécessité (maintien de l'ordre public, sécurité des biens et des personnes), surgissent l'influence des intérêts particuliers et les antagonismes locaux, mais aussi la croyance et l'arbitraire, voire les ressources de l'imaginaire et du mythe.

Cette posture de recherche se décline en pratique selon trois grands axes de travail. Le premier consiste à rechercher une certaine profondeur temporelle (de l'ordre d'un siècle), par la mobilisation de terrains d'étude qui se prêtent à une telle démarche<sup>6</sup>. Le décentrement du regard que permet la prise de recul histo-

---

1. Ainsi dans les médias audio-visuels, les termes « risque » et « catastrophe » sont aujourd'hui quasiment synonymes. Mais on aurait tort de limiter la critique au seul champ journalistique : nombre de publications techniques ou administratives (tels certains rapports d'inspection générale) mélangent allègrement deux notions qui gagneraient, on le verra, à être soigneusement distinguées.

2. Bourdieu P., (1996), *Sur la télévision*, Paris, Liber/Raisons d'agir Éditions, p. 50.

3. On pense ici à deux références principales : Beck U., (2001), (1986), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, préface de Latour B., Paris, Aubier ; Giddens A., (1994), (1990), *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan.

4. Tous les travaux évoqués ici ont été réalisés ces dix dernières années dans le cadre des activités de recherche de l'équipe « Risques urbains » du laboratoire RIVES.

5. Définie comme une étendue humainement et socialement investie, disposant de ce fait de limites qui relèvent moins d'un découpage administratif que de pratiques et de représentations sociales. Sur la question du territoire en géographie sociale, cf. Di Méo G., (1998), *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan.

6. Ces terrains associent en général une entité géographique relativement réduite (un quartier, une commune, une partie d'agglomération) et un ou plusieurs risques territorialisés, c'est-à-dire susceptibles de se matérialiser de manière localisée (dans l'espace). Pour l'essentiel, il s'agit de risques liés à des phénomènes naturels (inondations, mouvements de terrains, avalanches, etc.) ou à des activités industrielles (usines chimiques, stockages pétroliers, raffineries, installations nucléaires, etc.).

rique<sup>7</sup> permet en effet de mobiliser le passé afin d'aider à la compréhension des lignes de force qui structurent le présent, par l'identification, sur la moyenne et la longue durée, de dynamiques sociales et spatiales susceptibles d'influer sur les modes de perception, d'identification et de traitement du risque.

La raffinerie de Feyzin le 4 janvier 1966 dans *Paris-Match*, qui qualifia le panache de fumée de « champignon d'Hiroshima ».



Le deuxième axe de travail, plus conceptuel, consiste à définir le risque non pas comme un objet quasi matériel, ou une quantité mesurable, mais comme une *représentation*, terme qui ne renvoie pas nécessairement à l'image (au sens iconographique du terme), mais plus généralement au produit d'une activité mentale, individuelle et collective, qui vise à anticiper un futur plus ou moins proche par une opération de projection. L'étymologie du mot « risque » révèle son apparition dans un contexte historique, économique et social précis : le développement de l'armement maritime de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>. Ses différentes acceptions sont clairement connexes : le terme fait toujours référence à un danger qui n'est que potentiel, virtuel, qui n'a donc de sens que rapporté aux représentations de ceux qui y sont confrontés – ou du moins, pensent l'être. Dans cette perspective, le risque n'existe que dans la relation à un individu, un groupe (social, professionnel), une communauté, une société, qui l'appréhendent (par des représentations mentales et sociales) et le traitent (par des pratiques et des dispositifs spécifiques)<sup>9</sup>. S'ouvrent alors plusieurs ordres de questions portant sur la pluralité et la stabilité de ces représentations (dans l'absolu, autant de représentations que d'acteurs), sur les processus d'élaboration de ces représentations (ce qui implique une certaine attention à la question des temporalités), et enfin, sur les formes de confrontation de ces représentations à partir du moment où la définition même du risque devient un enjeu en soi, générateur de compétition au sein d'un système d'acteurs donné.

Le troisième axe de travail découle en partie du précédent. Il repose sur l'idée que les acteurs institution-

nels (élus, techniciens, experts, représentants administratifs, etc.) et les acteurs dits ordinaires (habitants, riverains, etc.) sont justiciables d'une même approche conceptuelle et problématique. De fait, que l'on se place du côté des « spécialistes » ou du côté des « profanes », le risque implique toujours le même travail d'interprétation et d'anticipation : il faut a) croire en l'existence d'un danger, lui donner un contenu et donc le définir, b) anticiper son occurrence en fonction des savoirs disponibles (qu'ils soient scientifiques ou non, techniques ou non), afin d'être en mesure de le prévenir et de s'en protéger en effectuant un certain nombre d'actions qui, comme telles, ne sont jamais indépendantes de représentations sociales préexistantes. D'où la nécessité, d'analyser *en parallèle*, dans la synchronie comme dans la diachronie, les pratiques et les représentations des gestionnaires du risque et celles des populations et des groupes sociaux ou professionnels directement exposés à ce risque. Outre que ces deux catégories d'acteurs participent en général d'un même territoire et partagent le plus souvent une histoire commune<sup>10</sup>, on ne saurait considérer les individus qui les incarnent comme relevant de deux sphères que tout distinguerait : l'objectivité et la légitimité à « dire le réel » pour les uns, la pensée subjective, irrationnelle pour les autres.

## L'analyse des risques territorialisés : quelques résultats

Empiriquement, nous définissons comme « territorialisés » les risques localisés de façon *statique* sur une aire relativement *définie*<sup>11</sup>.

7. Dans la synchronie, Claude Lévi-Strauss parle de « regard éloigné » pour évoquer le décentrement propre à l'approche anthropologique. Au plan méthodologique, le décentrement temporel lui est directement homologue, sur l'axe du temps.

8. On notera au passage que ce point, souvent utilisé comme entrée en matière par les « promoteurs » de la notion de risque, n'a rien de particulièrement nouveau. Cf. sur ce point Braudel F., (1979), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, tome 2 (« Les jeux de l'échange »), Paris, Armand Colin, p. 321 s.

9. En ce sens, il faut distinguer le risque de l'accident ou de la catastrophe, qui désignent des événements matérialisés.

10. Le cas des territoires industriels façonnés par les usines chimiques est à ce titre exemplaire. Cf. par exemple Duchêne F., (2002), *Industrialisation et territoire. Rhône-Poulenc et la construction de l'agglomération rousillonnaise*, Paris, L'Harmattan, ou le travail pionnier de Zonabend F., (1989), *La presqu'île au nucléaire*, Paris, Éditions Odile Jacob.

11. D'autres types de risques sont plus difficiles à saisir dans leur inscription spatiale (on pense aux dangers « mobiles » tels que les transports de matières dangereuses, par exemple, ou susceptibles d'une diffusion qui ne soit pas circonscrite d'emblée à une aire définie, tels que les dangers liés à l'industrie agro-alimentaire, ou encore les OGM, l'ESB, et plus largement certaines menaces sanitaires, etc.). Pour une vue globale des risques territorialisés, cf. Galland J.-P., (1998), *Les risques du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement*, Notes du Centre de prospective et de veille scientifique, n° 10.

## Du côté des riverains de la source de danger

Aux yeux des riverains, les maisons, les rues, les lotissements, les quartiers où ils vivent, qu'ils soient situés en zone inondable, sur des versants instables ou dans le voisinage d'usines chimiques, sont d'abord des quartiers comme les autres avant d'être des entités urbaines exposées à un danger quelconque. Le risque – c'est-à-dire la perspective de l'inondation, du glissement de terrain ou de l'explosion – est donc un élément *parmi beaucoup d'autres* de la réalité quotidienne de ces habitants et des quartiers où ils vivent, quelle que soit d'ailleurs l'intensité avec laquelle les problèmes de sécurité se posent. Davantage marqués par l'histoire du territoire dans lequel ils s'intègrent et les dynamiques urbaines, économiques et sociales qui s'y déploient que par la présence du danger<sup>12</sup>, ces quartiers connaissent d'ailleurs des évolutions très différentes, d'un site à l'autre, d'un contexte à l'autre.

Pour les individus exposés, la question du risque ne se pose donc presque jamais « en soi », mais toujours en référence à une histoire, un contexte et un environnement social, industriel ou naturel. Ainsi, l'hypothèse de l'accident ou de la catastrophe est souvent relativisée par des inquiétudes d'un autre ordre (problèmes familiaux, chômage, petite délinquance, recul ou disparition des commerces de proximité, etc.) ou contrebalancée par les avantages perçus du cadre de vie et la valeur accordée au logement. Chez les riverains des usines chimiques, on constate aussi que la perspective de la catastrophe n'est jamais vraiment séparée des nuisances plus quotidiennes (pollution, odeurs, bruits, taches sur les voitures ou les meubles de jardin, etc.) que certains relèvent avec une minutie d'entomologiste. Ces manifestations étant continues, elles mobilisent en permanence les sens (l'odorat, l'ouïe, la vue) et donnent lieu à un flux tout aussi permanent d'interprétations, qui mobilisent tour à tour l'orographie, la météorologie, l'environnement sonore et une multitude de signes difficilement perceptibles pour qui n'est pas familier du lieu<sup>13</sup>. Si l'exactitude de ces interprétations est toujours relative à l'aune des savoirs scientifiques ou techniques, elles ne résultent pas d'une activité « délirante » – comme le prétendent parfois les gestionnaires du risque –, mais tout simplement d'une réaction somme toute normale à de multiples micro-événements quotidiens qui sollicitent inévitablement l'attention. D'une certaine façon, vivre à proximité d'une usine chimique conduit à éprouver au quotidien la « nécessité du sens »<sup>14</sup>.

Dans toutes les situations étudiées, se retrouve ce travail permanent d'interprétation et d'anticipation. Pour autant, les modalités de cette construction varient d'un individu à l'autre. Les entretiens réalisés auprès des riverains montrent également le caractère *dynamique* de ces représentations, qui ne sont jamais fixées

une fois pour toutes<sup>15</sup> mais actualisées en permanence, susceptibles d'évolution aussi bien dans le temps long (de la vie ou d'un morceau de vie) que dans le temps court (de la rencontre avec l'enquêteur par exemple). Le propos oscille souvent entre un pôle positif (la sécurité absolue) et un pôle négatif (la catastrophe, l'accident), comme soumis à une *différence de potentiel*. Parce que



DR  
Le risque, catastrophe virtuelle : la sphère de stockage de chlorure de vinyle monomère ou CVM, produit hautement inflammable et toxique, aujourd'hui sur le site d'Atofina (Saint-Fons).

l'accident est toujours possible, parce qu'inversement une inquiétude trop forte est invivable au quotidien, l'individu ne peut échapper très longtemps à la nécessité d'élaborer un système de *protections symboliques*<sup>16</sup> qui soit à la fois compatible avec l'observation empirique et crédible à ses propres yeux.

À la lumière de ce qui précède, le faible rendement des campagnes d'information « classiques » est compréhensible, qui proposent le plus souvent une information statique, diffusée de façon homogène (isotrope) à l'intérieur d'un périmètre donné. En effet, les représentations des riverains relèvent d'une dynamique plurielle (temps court, temps long), variable d'un individu à

---

12. Cf. Martinais E., (2003), « La construction d'un territoire industriel "à risque" : le couloir de la chimie lyonnais », *Pouvoirs locaux*, n° 56, pp. 58-64.

13. Coanus T., Duchêne F., Martinais E., (2001), « L'industrie chimique et ses riverains : éléments et structure d'une relation ambivalente », actes du colloque international *Risques et Territoires*, Vaulx-en-Velin, ENTPE/CNRS, additif au tome 3.

14. Cf. Sindzingre N., (1984), « La nécessité du sens : l'explication de l'infortune chez les Senufo », in Augé M., Herzlich C. (dir.), *Le sens du mal. Anthropologie, histoire, sociologie de la maladie*, Montreux (Suisse), Éditions des Archives contemporaines, pp. 93-122.

15. Ce constat incite à la prudence vis-à-vis des enquêtes quantitatives menées par questionnaire (sondages).

16. Sur les protections symboliques, cf. Mendès-Leite R., (1995), « Identité et altérité : protections imaginaires et symboliques face au sida », *Gradhiva*, n° 18, pp. 93-103.

l'autre, d'un groupe social à l'autre, alors que la cible de ces campagnes – l'individu « moyen » – n'existe pas ailleurs que dans les statistiques. D'où un décalage inévitable entre le mode effectif de perception et de représentation du danger (fondamentalement dynamique et différencié) et le type de message adressé (statique et diffusé de façon isotrope). Cette impasse a d'ailleurs toutes les chances d'être durable, tant elle nous semble liée à la nature clivée des relations entre riverains et gestionnaires, à ce « grand partage » qui marque de son empreinte la plupart des contextes étudiés<sup>17</sup>.

## Du côté des gestionnaires du risque

Deux points principaux méritent d'être soulignés ici. Le premier est que, pour ce qui concerne les agents en charge de sa gestion, le risque est également analysable en termes de représentation. Censés « dire le vrai » à propos de phénomènes souvent hypercomplexes, puis de prendre les « bonnes » décisions afin de les neutraliser ou d'en atténuer les effets dévastateurs, les gestionnaires du risque sont aussi confrontés à de multiples contraintes : l'expertise n'est jamais libre et les décisions ne se prennent pas en « apesanteur » sociale. De plus, si la masse des connaissances acquises est énorme, la part d'incertitude résiduelle reste considérable. C'est le cas dans l'industrie chimique mais

Mettre la peur en scène : un excellent rendement médiatique... et financier.



aussi en matière d'inondation, d'avalanche ou de mouvement de terrains, domaines dans lesquels l'évaluation et la quantification des dangers n'est guère plus simple. Même s'ils s'en défendent, les gestionnaires du risque élaborent donc, eux aussi, des représentations d'un danger estimé possible, si ce n'est probable. Ces représentations (une « carte d'aléas », une étude de danger, ombres portées des scénarios jugés les plus probables<sup>18</sup>), par définition virtuelles, n'en sont pas moins « armées », car leur efficacité supposée repose sur le crédit que l'on accorde habituellement a) aux

détenteurs du savoir scientifique et technique ; b) à la compétence proprement administrative des agents de l'État – État censé « dire le risque » et qui, donc, garantit le discours expert<sup>19</sup>.

En dépit de cette efficacité proprement sociale, comme le montre l'analyse détaillée des procédures d'élaboration des zonages de risque<sup>20</sup>, c'est cette qualité de représentation qui explique en grande partie le caractère plastique de la définition même du risque. Le risque (et son envers, la sécurité) apparaît donc aussi central que *négociable*, même si cette plasticité connaît des limites. La négociation articule en effet, toujours et nécessairement, d'autres enjeux que ceux du risque et de la sécurité : à l'intérieur de l'usine, il s'agit de l'évolution permanente des *process* de production, de la concurrence interentreprises, des conditions de travail, des relations syndicats/direction, etc. ; pour la maîtrise de l'urbanisation, il s'agit des relations élus/administrés ou élus/administration, des projets de développement urbain préexistants<sup>21</sup>, des marges de manœuvre économiques affichées par l'entreprise concernée, etc. Notons pour terminer qu'ainsi produit, construit, négocié, le système préventif suppose *in fine* l'adhésion des acteurs concernés (population comprise) et donc une part non négligeable de croyance, de foi ou encore, de confiance. C'est là un paradoxe supplémentaire puisque les approximations ayant présidé à la mise au point du dispositif préventif sont progressivement oubliées, voire occultées, dès lors que ce dispositif est amené à vivre sa « seconde vie », celle pour laquelle il a été pensé : sa double qualité administrative (voire juridique) et technique tend à le rendre socialement valide, indépendamment de

17. Cf. Coanus T., Duchêne F., Martinais E., 1999, « Les relations des gestionnaires du risque urbain avec les populations riveraines : critique d'une certaine idée de la "communication" », *Annales des Mines*, série « Responsabilité et Environnement », n° 13, pp. 5-17.

18. Comme on l'a vu à propos de la catastrophe de Toulouse, le fait qu'un phénomène ne soit pas jugé probable par divers cercles d'experts n'empêche en rien sa matérialisation.

19. Comme une « banque symbolique de crédit » : cf. Bourdieu P., (1993), « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 96-97, pp. 49-62.

20. Dans le cadre de la maîtrise de l'urbanisation autour des sites industriels par exemple. Cf. : Duchêne F., (2001), « Quand le risque se heurte au territoire : la révision du plan d'occupation des sols autour d'une usine chimique », actes du colloque international *Risques & Territoires*, Vaulx-en-Velin, ENTPE/CNRS, tome 2, pp. 109-126 ; Martinais E., (1996), « Gestion du risque industriel et conflits territoriaux, le cas de Saint-Fons, commune de l'agglomération lyonnaise », *Revue de Géographie de Lyon*, n° 1, vol. 71, pp. 31-44 ; Martinais E., (2001), *Les sociétés locales à l'épreuve du risque urbain. Un siècle de gestion du danger dans deux contextes de l'agglomération lyonnaise*, thèse en géographie/aménagement, Université Jean Monnet de Saint-Étienne.

21. Une illustration exacerbée de l'absence d'autonomie des questions relatives au risque environnemental vis-à-vis d'autres questions sociales, est donnée dans le cas de Los Angeles in Davis M., (1997), *City of quartz. Los Angeles, capitale du futur*, Paris, Éditions La Découverte & Syros, (et notamment le chapitre 3, « La révolution des *nimbies* »).

ses conditions de production<sup>22</sup>. Il y a là, nous semble-t-il, des éléments d'analyse qui ne sont pas loin de constituer le corps invariant des situations de gestion des risques industriels et naturels depuis plusieurs décennies.

Le second point procède directement du parti pris méthodologique choisi, en l'espèce l'adoption d'un certain recul temporel. Comme le montre le recours aux archives, le risque a (aussi) une histoire, ce qui permet un déplacement du point de visée : se relativisent alors les formes successives prises par les processus institutionnels de désignation et de traitement des risques. En effet, l'un des biais usuels consiste à considérer les formes contemporaines de la gestion des risques comme stables et achevées, quasi définitives, et les formes antérieures comme d'imparfaites étapes sur le long chemin du progrès. Mais cette perspective trompeuse vole en éclats dès lors que l'on adopte un minimum de profondeur historique<sup>23</sup>. La tranquille assurance du consensus qui fonde la prévention à une époque donnée – avant le surgissement d'une catastrophe qu'il est toujours facile de qualifier après-coup d'inévitable – permet de reconstituer « l'horizon du risque »<sup>24</sup> en vigueur à l'instant *t*, et par la même occasion la part d'historicité irréductible des modes de gestion des risques. Les outils et les dispositifs qui nous semblent aujourd'hui aller de soi (appareil réglementaire, outils cartographiques, connaissances techniques et moyens d'investigation) perdent alors de leur évidence, ce qui permet d'ouvrir de nouvelles perspectives de questionnement.

## Vers une société du risque ?

L'examen critique complet des thèses défendues par Anthony Giddens et Ulrich Beck dépasserait largement le cadre de ce texte<sup>25</sup> ; toutefois, à la lumière des travaux précédemment cités, nous formulerons trois ordres de remarques. Le premier porte sur l'objet que le chercheur se donne, et accessoirement, la relation plus ou moins distante qu'il entretient avec lui. Comme nous l'avons rappelé, le risque est à la mode, et par voie de conséquence, prétexte à des discours multiples, dotés d'une légitimité sociale spécifique à même de produire des effets d'imposition. En France notamment, l'émergence du débat relatif à la gestion des risques doit énormément à l'État, dans sa double dimension technique et administrative<sup>26</sup>. D'autres catégories d'acteurs, comme le secteur des assurances ou les médias, pèsent également sur la forme que prend le débat dans sa version publique (c'est-à-dire répercutée et largement « construite » par les médias).

La première difficulté à laquelle se trouve confronté le chercheur est donc de savoir s'il reprend à son compte tout ou partie du débat public, qui s'est

construit en dehors de la sphère scientifique propre aux sciences sociales, ou bien s'il cherche à élaborer une problématique autonome et critique, au sens scientifique du terme, adossée à la nécessité d'opérer une « rupture » vis-à-vis du sens commun<sup>27</sup>. Or, la lecture attentive de l'ouvrage d'Ulrich Beck, *La société du risque*, révèle un flou persistant sur la question des définitions et des concepts. La notion même de risque est généralement traitée sur le mode du « cela va de soi », et est référée le plus souvent à des phénomènes supposés « réels », ce qui élimine de l'attention du sociologue les processus parfois fort complexes – et généralement déniés – par lesquels les risques sont socialement « construits » en fonction de cultures et

---

22. Cf. Martinais E., (2000), « Les temps négociés de la gestion des risques. Le cas des mouvements de terrains à Lyon », in Barrué-Pastor M., Bertrand G. (dir.), *Les temps de l'environnement*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, pp. 257-264.

23. Un travail sur les archives des Services de restauration des terrains de montagne (SRTM) de Savoie a ainsi montré que, depuis leur création au sein de la Direction des forêts du ministère de l'Agriculture, en 1882, ces services ont une activité tout entière orientée vers ce que l'on appellerait aujourd'hui la gestion des risques. Or le mot « risque » n'apparaît pratiquement pas dans les documents consultés (documents et rapports techniques, courriers aux élus, échanges avec l'administration centrale, etc.), comme si l'on pouvait « gérer le risque » sans utiliser le mot – constat fort troublant à une époque où à peu près tout est censé relever de la catégorie de « risque »... Pour davantage de détails, cf. Coanus T., (1995), *Risque naturel et paysage. Analyses à partir du cas de Sainte-Foy-Tarentaise (Savoie)*, laboratoire RIVÉS, rapport pour la Mission du Patrimoine ethnologique, 2 tomes.

24. L'horizon est par définition ce qui limite la vue. Métaphoriquement, la « vision » des gestionnaires d'un risque particulier est donc bornée par un ensemble d'hypothèses relatives aux accidents jugés prévisibles, ensemble au-delà duquel rien n'est par définition perceptible. À titre d'illustration, on se reportera aux circonstances de la catastrophe d'AZF-Toulouse, ou encore à l'analyse conduite par la sociologue D. Vaughan sur l'explosion de la navette spatiale *Challenger* en janvier 1986 : Vaughan D., (1996), *The Challenger Launch Decision. Risky Technology, Culture and Deviance at NASA*, Chicago (USA), The University of Chicago Press.

25. On trouvera d'autres éléments critiques dans le n° 17 (2001) de la *Revue du MAUSS* (« Chassez le naturel... écologisme, naturalisme et constructivisme »). Voir aussi l'avant-propos du dernier ouvrage de Duclos D., (2002), *Société-monde : le temps des ruptures*, Paris, La Découverte et Syros, (« Société du risque... ou dictature des risquologues ? », pp. 12-25). Par ailleurs, une discussion des thèses de ces auteurs et des courants théoriques auxquels ils se rattachent (et notamment celui dit « de la modernité réflexive ») est présentée dans la dernière livraison des *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. CXIV, dirigée par Alain Bourdin et intitulée « Faut-il une sociologie du risque ? », (mai 2003).

26. Cf. Decrop G., Gilbert C., (1993), « L'usage des politiques de transition : le cas des risques majeurs », *Politiques et management public*, vol. II, n° 2, pp. 144-157. À propos des difficultés à penser l'État, cf. Bourdieu P., (1993), *op. cit.*

27. Durkheim É., (1983), (1<sup>re</sup> édition 1895), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige ». Pour une version plus récente, cf. Bourdieu P., Chamboredon J.-C., Passeron J.-C., (1968), *Le métier de sociologue. Préalables épistémologiques*, Mouton et Éditions de l'EHESS, Paris. Pour une mise à jour des problèmes spécifiques de l'épistémologie des sciences sociales, cf. Bourdieu P., (2001), *Science de la science et réflexivité*. Cours du Collège de France 2000-2001, Paris, Éditions Raisons d'Agir, 238 p.

d'intérêts spécifiques<sup>28</sup>. D'autre part, le fait de situer dans le temps son acte de naissance, ainsi que les conditions particulières de son développement, devrait conduire à analyser avec précision les modalités – fort variables – de sa diffusion au sein du corps social. N'en déplaise aux tenants de la « modernité réflexive », tout un chacun ne pense pas nécessairement le monde en termes de risque<sup>29</sup>. En revanche, cette catégorie a été forgée dès l'origine par et pour les professionnels d'un secteur donné (autrefois l'armement maritime, il y a peu, l'assurance, et maintenant la « gouvernance »<sup>30</sup>). Or, une catégorie forgée dans un contexte socio-historique donné n'a pas vocation à

La philosophie convoquée au chevet de l'attentat du 11 septembre 2001.



devenir sans précaution une catégorie de l'entendement humain « en général », et encore moins un concept sociologique. À confondre les trois registres, on ne sait plus très bien si la « nouveauté » provient de risques « réels », mais jusque-là inédits, ou bien d'une transformation endogène des sociétés contemporaines (par exemple, en Occident, sous l'impulsion d'un processus d'individualisation) qui amènerait celles-ci à envisager autrement leur futur, par le biais de la notion de risque, ou encore des deux à la fois.

Notre seconde remarque porte sur l'usage répétitif que la « sociologie du risque » fait des catastrophes dites majeures. Souvent utilisées comme fondement de la démarche, mais aussi pour appuyer régulièrement telle ou telle hypothèse, elles semblent incarner l'ultime « vérité » de la « nouvelle société du risque ». Nous avons exposé ailleurs les effets déformants de ce que nous avons appelé le « tropisme de la catastrophe »<sup>31</sup>. Parce qu'elle tend à occuper tout l'espace de la perception (celle du chercheur y compris), la catastrophe « éblouit » et déforme la perspective, comme une étoile massive qui déformerait l'espace environnant. De plus, la catastrophe, entité ambivalente s'il en est, dont le caractère objectal n'est pas

assuré<sup>32</sup>, n'est porteuse à soi seule d'aucune problématique particulière<sup>33</sup>. Se focaliser sur la seule catastrophe, c'est donc rendre plus difficile l'identification de certains mouvements de fond, inscrits dans la longue durée comme dans la dynamique des territoires soumis à un danger particulier. Enfin, il faut noter que l'utilisation de la notion de risque est chez Beck en permanence référée à la catastrophe de Tchernobyl, présentée comme une sorte de *big bang* de la nouvelle modernité<sup>34</sup>. Sans vouloir minorer l'importance de cet événement, sans aucun doute le premier de sa catégorie, une généralisation sans nuance est un point discutable : la plupart des dangers qu'ont à affronter au quotidien certains de nos concitoyens (inondations, mouvements de terrains, nuisances et éventuellement explosions industrielles) n'ont souvent que de lointains rapports avec Tchernobyl<sup>35</sup>.

28. Cf. le cas du bug dit « de l'an 2000 ».

29. Comme l'apprend à ses dépens l'enquêteur trop pressé qui, interrogeant les résidents d'une zone proche d'une source de danger (naturel ou industriel), doit reformuler ses questions – s'il a utilisé d'emblée le mot « risque » dans sa grille d'entretien, il n'a généralement pas été compris.

30. Comme en témoigne un rapport émanant du cabinet du Premier ministre britannique, (nov. 2002), *Risk : Improving government's capability to handle risk and uncertainty*, Cabinet Office, Strategy Unit.

31. Cf. Coanus T. (dir.), Duchêne F., Martinais E., (2000), *La ville inquiète. Développement urbain, gestion du danger et vie quotidienne sur trois sites « à risque » de la grande région lyonnaise (fin XIX<sup>e</sup> - fin XX<sup>e</sup>)*, rapport pour le programme « Génie urbain et environnement », contrat de plan État-Région Rhône-Alpes, Laboratoire RIVES, ENTPE (et notamment le chapitre 2.3. : « La catastrophe, entre fait brut, perturbation fonctionnelle et appel de sens », pp. 145-163).

32. Pour une discussion de la notion d'événement et des problèmes qu'elle pose aux sciences sociales, cf. le n° 38 (2002) de la revue *Terrain*, dirigé par A. Bensa et É. Fassin (« Qu'est-ce qu'un événement ? »).

33. Ce dernier point illustre *a contrario* l'échec relatif de la « catastrophe » américaine. Pour une présentation synthétique, cf. Lepointe É., (1991), « Le sociologue et les désastres », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. XC, pp. 145-174. Par ailleurs, une illustration exemplaire de ce à quoi peut conduire un usage esthétisant de la catastrophe comme pur spectacle est donné dans Virilio P., (2002), *Ce qui arrive*, Paris, Actes Sud/Fondation Cartier pour l'art contemporain. Cet ouvrage mériterait à lui seul un long commentaire.

34. Pour ne citer que l'avant-propos (édition française de La société du risque) : « Le XX<sup>e</sup> siècle a été riche en catastrophes historiques : deux guerres mondiales, Auschwitz, Nagasaki, puis Harisburg et Bhopâl, et aujourd'hui Tchernobyl. Autant d'éléments qui invitent à la circonspection dans le choix des mots, et aiguissent le regard que l'on peut porter sur les spécificités historiques. (...) Tout cela continue à exister, et en même temps rien de cela n'existe plus depuis Tchernobyl ».

35. La focalisation sur l'accident de Tchernobyl – dont il ne s'agit pas, répétons-le, de minorer le caractère « novateur » à plus d'un titre –, peut conduire à oublier purement et simplement que le nucléaire a longtemps été associé à une apocalypse de type *militaire*. S'il faut à tout prix identifier des événements « fondateurs », pourquoi ne pas retenir les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki (6 et 9 août 1945), dont le souvenir a obsédé les sociétés occidentales pendant les quarante ans qu'a duré la guerre dite « froide » ? Après tout, qualifier « d'équilibre de la terreur » cette période n'est pas à proprement parler un choix anodin. En comparaison, Ulrich Beck semble opérer délibérément une véritable *tabula rasa* qui nous semble, ici encore, symptomatique.

La troisième remarque porte, sans surprise, sur le faible intérêt des promoteurs de la « sociologie du risque » pour la diversité des situations locales – d'où sans doute l'importance accordée aux événements « majeurs ». Il y a même quelque paradoxe à défendre la perte de rendement des anciens grands paradigmes explicatifs, notamment du fait de la « poussée sociale de l'individualisation », tout en proposant un autre « paradigme », tout aussi globalisant et assertif. Quoi qu'il en soit, la cécité d'une certaine sociologie dite générale envers les situations concrètes, localisées, et leur profondeur tant spatiale que temporelle, paraît toujours surprenante à qui se situe dans une perspective davantage géographique, ou encore anthropologique<sup>36</sup>. Au-delà, il faut noter la faible place qu'occupent les travaux empiriques dans la perspective de la « sociologie du risque »<sup>37</sup>. Par ailleurs, à l'aval, les tenants des approches d'Ulrich Beck et d'Anthony Giddens ne font que très rarement référence à des travaux de terrain, le débat se situant alors *de facto* dans un champ proche de la philosophie politique. Comme souvent en sciences sociales, il faut regretter l'absence de dialogue, voire de simple communication, entre approches « empiriques » et approches « théoriques », les uns et les autres donnant l'impression de se mouvoir dans des champs quasi autonomes. Comme le souligne Claude Gilbert, c'est peut-être aux « études de cas très approfondies, minutieusement instruites »<sup>38</sup> qu'il reviendrait de faire avancer le débat.

Évoquons pour conclure une dernière piste de recherche, trop peu envisagée aujourd'hui, qui consisterait à *renverser* la problématique proposée par A. Giddens et U. Beck. S'il ne fait pas de doute que notre époque est confrontée à un ensemble de contextes sans réel précédent, est-il si certain que ce soit là une situation d'exception à l'échelle des temps historiques ? À leur façon, chacune des grandes civilisations (occidentale, islamique, chinoise, indienne...) a fait l'expérience – souvent douloureuse – de changements sociaux successifs, il est vrai plus ou moins rapides<sup>39</sup>. À l'inverse, ne pourrait-on pas s'interroger sur les causes proprement endogènes de la sensibilité accrue de l'Occident<sup>40</sup> à ce qu'il est convenu d'appeler « les risques » ? Le vieillissement rapide de la population, la financiarisation de l'économie (qui fragilise les salariés au bénéfice des rentiers), la concurrence forcenée entre entreprises de presse depuis le milieu des années 1980, autant de processus distincts – mais aux effets cumulatifs – qui font de *l'angoisse* un auxiliaire de « vente » éminemment

efficace, au plan économique comme au plan politique<sup>41</sup>. À une époque et dans une société données, les menaces dont il est question ne sont que celles que l'on est capable de penser ou d'imaginer, pour des raisons épistémologiques autant que sociales ou culturelles. À privilégier les premières au détriment des secondes, on fait porter l'attention sur les « nouvelles menaces » et sur elles seules. Or les facteurs sociaux et culturels sont cruciaux pour la « fabrication des risques » – expression qui ne désigne pas seulement, selon l'acception courante, la production de nouvelles formes d'organisation sociale potentiellement génératrices de catastrophes futures, mais aussi, et *inséparablement*, la production d'anticipations à même de représenter les menaces auxquelles cette société, à un moment donné, *pense* être confrontée.

Que notre époque comporte des caractères originaux, c'est certain – comme toute autre époque. Affirmer qu'elle rendrait ainsi caduque et vaine toute tentative d'éclairage à la lumière des sciences historiques ou anthropologiques, est une assertion qui mérite une sérieuse discussion – sauf à opter pour une bien étrange cécité.

**Thierry Coanus, François Duchêne, Emmanuel Martinais**

---

36. Par exemple, que devient le « paradigme de la société du risque » dans les sociétés non occidentales, africaine, indienne, chinoise ? La « sociologie du risque » selon Ulrich Beck, qui pourrait être surtout une sociologie à l'usage des gestionnaires du risque, semble de même une sociologie à l'usage exclusif de l'Occident.

37. Dans sa préface, U. Beck présente lui-même sa démarche comme un « morceau de théorie sociale projective, orientée empiriquement – sans toutes les garanties méthodologiques » (nous soulignons).

38. Gilbert C., présentation de l'intervention de la sociologue américaine D. Vaughan, séminaire *Risques collectifs et situations de crise*, actes de la séance du 11 octobre 1999, p. 9.

39. Des doutes sérieux se portent même aujourd'hui sur le soi-disant caractère d'immuabilité ou de stabilité que l'anthropologie classique a volontiers accordé en son temps aux sociétés dites primitives. Faut de traces écrites et plus généralement d'archives, on a pu interpréter comme « éternel présent » ce qui n'était que l'effet des limites d'une mémoire collective privée de support écrit.

40. Et probablement, de l'Occident *seulement*.

41. Montée des discours sécuritaires et des politiques répressives, influence majeure des taux d'écoute sur la programmation des médias (notamment en période de catastrophe environnementale ou géopolitique), développement du « marché » de la vidéosurveillance et plus largement de la sécurité privée, *merchandising* forcené des contrats d'assurance, etc.

---

**Thierry Coanus, François Duchêne et Emmanuel Martinais** sont chercheurs au Laboratoire RIVES de l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE), où ils travaillent au sein du groupe thématique « Risques urbains », animé par Thierry Coanus.

< coanus@entpe.fr > < duchene@entpe.fr > < martinais@entpe.fr >